

Association des éditeurs belges



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024/2025

Assemblée générale
du 3 juin 2025



MERCI POUR CES 90 ANS	5
90 ANS ET QUELLE ÉNERGIE	7

CHAPITRE 1 •	9
MISSIONS & SERVICES	

1. Visibilité du secteur
2. Professionnalisation du secteur
3. Services au secteur

CHAPITRE 2 • PROJETS	25
-----------------------------	-----------

1. L'ADEB et la promotion de la lecture
2. L'ADEB et le rayonnement de l'édition belge
3. L'ADEB et le lobbying

- *Mémoire pour le livre 2024-2028*
- *DPG - DPC et DPR*
- *Décret Langues, Lettres et Livre*
- *Wallonie-Bruxelles International (WBI)*
- *Contrat de filière du livre*
- *TVA sur le livre*
- *Fiscalité des droits d'auteur*
- *Intelligence artificielle (IA)*
- *KBR – Bibliothèque Royale de Belgique*
- *Règlement européen sur les retards de paiement*
- *Règlement européen sur la déforestation*
- *Registre central des décisions et arrêts de jurisprudence*
- *Accessibilité des contenus numériques*

CHAPITRE 3 •	43
ADMINISTRATION	

1. Conseil d'administration
2. Équipe
3. Membres
4. Nouvelle identité visuelle
5. Cotisations

MERCI POUR CES 90 ANS !

Il y a 90 ans, en 1935, les éditeurs belges décident de s'associer et de créer leur association professionnelle, d'abord appelée Syndicat des éditeurs belges, pour devenir ensuite l'Association des éditeurs Belges (ADEB).



En 1935, Maurice Maeterlinck avait reçu, près de 25 ans plus tôt, le prix Nobel de Littérature. En 1935, George Simenon avait créé le Commissaire Maigret, Maurice Grevisse finalisait *Le Bon Usage*, Hergé avait donné naissance à Tintin, les premiers albums en couleur, destinés à la jeunesse, voyaient le jour avec l'autrice Élisabeth Ivanovsky. En 1935, le cinéma n'existe que depuis quelques dizaines d'années. En 1935, Les premiers enregistrements stéréo, qui permettront l'essor des industries musicales, n'ont alors que quelques années d'existence. À cette époque, le livre est très certainement le premier bien culturel facilement accessible.

Quels étaient à cette époque les débats qui agitaient la profession ? L'édition européenne, et l'édition belge, œuvraient alors dans un monde en pleine évolution, qui sortait de la crise des années 30 et qui avançait rapidement vers la seconde guerre mondiale. Quelques mois auparavant, des œuvres d'écrivains, de poètes, de philosophes, de savants, jugées néfastes pour la santé morale, étaient brûlées en Allemagne.

Le livre a traversé les époques et a surmonté les épreuves. En ce début du XXI^e siècle, l'édition présente une formidable diversité : diversité chez les autrices et les auteurs, diversité dans les genres éditoriaux, diversité dans les thématiques abordées, diversité dans les supports d'édition, du livre papier au livre audio, en passant par le livre numérique, diversité dans les modèles économiques d'édition et de production.

Au cours de son existence, le livre a évolué, le livre s'est réinventé, mais le livre, aujourd'hui, s'inquiète. Les débats qui agitent notre secteur semblent en effet existentiels : intelligence artificielle, livre d'occasion, désintérêt des jeunes pour la lecture, ces derniers privilégiant les écrans et les réseaux sociaux. Le temps est à l'immédiateté et aux formats courts, peu propices à l'approfondissement du propos et à la réflexion.

Depuis 90 ans, les éditeurs membres de notre association ont pu compter sur l'ADEB pour défendre leurs intérêts et les aider dans la compréhension des nombreux dossiers qui ont émergés au fil des années. Forte de cette expérience acquise tout au long de ces 90 années, l'ADEB continuera à mettre les compétences de son équipe au service de la profession : que tous les membres de cette équipe soient ici chaleureusement remerciés pour le travail effectué tout au long de l'année écoulée.

Simon Casterman
Président de l'ADEB

90 ANS ET QUELLE ÉNERGIE !

C'est avec beaucoup de fierté et de reconnaissance à toute l'équipe et au conseil d'administration que je vous présente le rapport annuel d'activité de l'ADEB pour 2024-2025.



Le nombre de dossiers, chantiers, projets et champs d'action sur lesquels l'ADEB est présente est impressionnant, et en progression continue. Résumer tout ce qui a été accompli ou entamé au cours des douze derniers mois est, dès lors, une tâche très complexe, voire une mission quasi impossible.

Au travers de ce rapport d'activité, vous découvrirez ainsi l'aperçu le plus précis possible des programmes, actions et initiatives que l'ADEB mène de front en application de ses missions et objectifs stratégiques.

Vous aurez la confirmation évidente que l'IA et les développements technologiques s'infiltrent dans nombre de matières traitées par l'ADEB et dans plein d'aspects de votre métier d'éditeur, quels que soient la taille de votre activité et le genre éditorial dans lequel vous exercez.

C'est dans ce contexte orienté vers l'avenir que, en ce début d'année 2025, synonyme de jubilé pour notre association, avec l'équipe, nous avons voulu rafraîchir l'identité visuelle de l'ADEB. Un logo coloré, élégant, ouvert vers le futur et tous ses possibles nous représente désormais.

Dans le même élan, nous avons réfléchi aux missions redéfinies qui devaient porter notre travail et nos services à votre bénéfice. Nous avons aussi voulu identifier les valeurs qui nous animent et qui incarnent le cœur de l'association dont vous faites partie. Vous retrouverez, sous un bel habillage visuel, l'ensemble de nos missions et de nos valeurs sur le site de l'ADEB.

La visibilité de notre association est forte, comme l'attractivité et l'impact des opérations menées au profit des éditeurs. Entre mars 2024 et mai 2025, le nombre de membres de l'ADEB est passé de 78 à 92. Quelle marque de confiance ! Nous saurons en être dignes. Et nous restons toujours à votre écoute et à votre service.

Carine Lecomte

Directrice générale de l'ADEB

CHAPITRE 1 • MISSIONS & SERVICES



L'Association des éditeurs belges (ADEB) fête ses 90 ans en 2025 ! Organisation professionnelle représentative de l'édition belge francophone, elle regroupe et fédère plus de 90 structures éditoriales petites, moyennes et grandes, tous secteurs confondus, ainsi que des distributeurs et diffuseurs professionnels d'ouvrages de langue française. Elle a pour vocation la représentation, l'information et l'animation de tous ces professionnels, en Belgique comme à l'étranger. De ce fait, l'ADEB est le porte-parole et le partenaire de ces professions.

1. Visibilité du secteur

Cette visibilité du secteur est notamment assurée par :

Un site internet : *adeb.be*

Le site adeb.be propose du contenu variant selon le profil du visiteur : éditeur et editrice, auteur et autrice, journaliste ou libraire.

Outre une présentation de l'association, de ses missions et valeurs, des conditions à remplir pour devenir membre et des services proposés, on y retrouve une foire aux questions (FAQ) de l'édition, un agenda reprenant les rendez-vous de l'association à ne pas manquer, dont une liste des formations au programme. Des offres d'emplois, de stages et de services dans le secteur de l'édition y sont également renseignées.

Les membres de l'ADEB disposent d'un espace qui leur est spécialement dédié, dans lequel se trouvent notamment les différents modèles de contrat, le *Code des usages de la profession* et des textes juridiques utiles.

À noter que l'ADEB gère également le site internet *Toutlemondelit.be*, dont elle assure les mises à jour régulières. Il en va de même pour la vitrine *wallonie-bruxelles-edition.org*. Elle collabore aussi, avec ses homologues flamands, au site *open-access.be*.

Un répertoire digital des maisons d'édition

Disponible sur le site de l'ADEB, le répertoire digital des maisons d'édition^[1] de la Fédération Wallonie-Bruxelles vise à rencontrer les besoins des différents utilisateurs du site. Il reprend les coordonnées des maisons d'édition et une courte présentation de leur ligne éditoriale pour les auteurs et autrices cherchant à faire éditer un manuscrit. Il renseigne également les coordonnées du diffuseur et du distributeur des maisons d'édition afin de faciliter la tâche aux libraires.

L'ADEB assure une mise à jour permanente des données mises en ligne.

Une version papier du répertoire, rassemblant les membres de l'association, est distribuée lors des foires et salons.

À l'occasion des 90 ans de l'ADEB, un ouvrage construit autour de ce répertoire a vu le jour : « *Paroles d'édition* ». Tiré à 500 exemplaires, il sera distribué gratuitement tout au long de l'année aux membres, ainsi qu'à diverses personnes ressources parmi les médias et au sein de cabinets ministériels et de l'administration notamment.



[1] www.adeb.be/fr/adeb/repertoire-des-editeurs.

Une newsletter

L'ADEB informe régulièrement ses membres des activités organisées au moyen d'une newsletter, le *Marque-page*. Sa périodicité dépend des informations à communiquer puisque l'objectif est de tenir les membres informés de l'actualité du monde de l'édition et des dossiers chauds de la profession. S'y trouve également un agenda des formations, événements et opportunités à ne pas manquer.

Une présence sur les réseaux sociaux...

L'ADEB est présente sur [Facebook](#), [Instagram](#) et [LinkedIn](#).

En son nom propre et parfois aussi pour assurer une meilleure visibilité à certaines actions, comme *Tout le monde lit* ou *Wallonie-Bruxelles Édition*.

L'ADEB dispose en outre d'une chaîne [YouTube](#), d'un compte [GoogleMyBusiness](#) et d'une page [Wikipédia](#).



... et dans la presse

Les représentants de l'ADEB sont régulièrement sollicités pour partager le point de vue des maisons d'édition dans les médias. La Foire du livre de Bruxelles, l'opération *Tout le monde lit*, la publication des statistiques de l'édition, restent des rendez-vous incontournables pour faire parler de notre secteur.

Ci-contre, un florilège de titres d'articles qui ont valu au secteur une couverture médiatique au cours de l'année écoulée.

Un « pôle » médias

Depuis 2022, dans le cadre du contrat de filière, l'ADEB et les Éditeurs singuliers ont obtenu de la Fédération Wallonie-Bruxelles un financement pour la mise en place d'une structure mutualisée de relations presse pour les maisons d'édition belges francophones.

L'objectif : améliorer le rayonnement des œuvres belges et mieux concurrencer les éditeurs français (dont les ouvrages sont les principaux rivaux des productions belges sur les tables des libraires) qui disposent, pour la plupart d'entre eux, de moyens importants leur assurant une large couverture dans nos médias.

À la conquête de la France !

Quelle TVA pour le livre : 0 %, 6 % ou 9 % ? La Belgique déchirée entre deux cultures

Comment les éditeurs belges « font » la Foire

Qui va conseiller, demain, la ministre de la Culture ?

Le poche et la « new romance » sauvent le marché du livre

Le livre de seconde main prend la main

Les aides aux lettres et au livre sont gelées... pour une période indéterminée

L'édition scolaire en pleine mutation

Les éditions Onlit relancées par le patron de [Pias]

Du côté francophone, le livre scolaire n'est ni soutenu politiquement ni pédagogiquement

Benoît Dubois
Directeur général de Onlit

Pour bénéficier des services du pôle médias, une maison d'édition doit :

- être membre de l'ADEB ou des Éditeurs singuliers ;
- respecter la Charte relative à la création et à l'édition de livres, arrêtée par le Gouvernement de la Communauté française ;
- déclarer un chiffre d'affaires inférieur à 2.000.000 € ;
- présenter des ouvrages publiés dans les 12 mois précédant la date de l'action.

Une équipe diversifiée de spécialistes des relations presse indépendantes a été constituée par l'ADEB et Les éditeurs singuliers lors de la mise en place du pôle en 2022 sur base d'un appel d'offre. L'idée était de rassembler les compétences suivantes : relations presse, communication via les réseaux sociaux, organisation d'événements et gestion de bases de données.

Font partie de ce pôle médias : Valérie Constant (agence Apropos) pour la partie « relations presse/médias », Isabelle Fagot (Art•Presse) pour la partie « organisation d'événements », et Anna Mollière pour la partie « réseaux sociaux ».

La coordination et le suivi des différentes actions tout au long de l'année sont assurées par les associations porteuses du projet.

Chaque année, le pôle organise **cinq actions** visant à mettre en lumière les différents secteurs éditoriaux dans les médias.

Une action à destination des éditeurs de « sciences humaines »

Comme l'an dernier, cinq rencontres réunissant les auteurs et autrices de maisons d'édition actives en sciences humaines (Academia, Anthemis, Couleur livres, éditions de la Fondation Henri La Fontaine, Mols et Racine) ont été organisées durant la Foire du livre de Bruxelles (du 13 au 16 mars 2025) sous le slogan « Regards croisés : histoire, criminalité et résilience ».

Un communiqué de presse^[2], accompagné de suggestions de services de presse, a été diffusé en amont auprès des médias.



Des affiches et flyers ont été distribués pour annoncer les différentes rencontres, également relayées sur les réseaux sociaux tout au long de l'événement.

L'idée de créer un catalogue mettant en valeur la diversité du secteur a été relancée, puis finalement abandonnée, en raison d'un manque de participation.

[2] www.adeb.be/fr/journaliste/communiqués-de-presse

Comme l'année précédente, un accompagnement personnalisé a été proposé aux éditeurs en vue d'organiser un événement. Seule la maison Anthemis y a pris part. Cette initiative ne sera donc pas reconduite l'an prochain.

Une action de « notoriété » des maisons d'édition



Une opération de « notoriété » pour les maisons d'édition, tous secteurs confondus, a été mise sur pied en 2024 avec les équipes du réseau de télévisions locales dans le but de faire découvrir à un large public le monde de l'édition belge.

Vingt capsules de trois à quatre minutes de présentation de maisons d'édition de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été tournées fin 2024, dans le cadre de l'émission « Dans l'ombre »^[3] animée par François Hallut, journaliste chez *Vedia*, la télévision locale de la région de Verviers.

La trame est récurrente d'une capsule à l'autre. On y présente une maison d'édition (avec un objet représentant l'esprit de la maison). Un ouvrage est mis en avant. Puis les intervenants abordent un aspect méconnu des métiers de l'édition.

Une liste de maisons d'édition par région a été fournie aux journalistes, chargés de prendre contact avec celles de leur choix en fonction des thématiques qu'ils désiraient aborder.

Les capsules sont diffusées sur toutes les télés locales tout au long de l'année. Et repartagées via les réseaux sociaux de l'ADEB, des Éditeurs singuliers, de *Tout le monde lit* et des maisons concernées.



Le retour du Salon des littératures singulières

Cette année sera marquée par le retour du Salon des littératures singulières, qui s'est fait une petite place dans le programme de « Namur en mai », du 29 au 31 mai 2025.

[3] www.vedia.be/emission/dans-lombre



Hébergé au sein de la Bourse de Namur, il rassemblera une cinquantaine de maisons d'édition indépendantes. Fiction, théâtre, poésie, jeunesse, art, essais, BD...

Au programme, des livres, des dédicaces, mais aussi trois spectacles originaux, chaque jour à 14 h 00, pour petits et grands.

Des bonimenteurs circuleront également pour attirer les curieux vers le lieu du salon.

Pour rappel, le Salon des Littératures singulières avait vu le jour en 2022. L'annulation tardive de la Foire du Livre de Bruxelles avait alors créé la nécessité d'organiser un événement d'envergure permettant aux maisons d'édition de plus petite taille de rencontrer leur public.

Le succès remporté par cette première édition avait encouragé l'organisation d'une seconde en 2023. Mais l'impasse avait dû être faite sur le Salon en 2024. En raison de contraintes financières, mais aussi pour une question d'agenda (le but n'étant pas de concurrencer d'autres salons existants et porteurs pour le secteur) et de choix du lieu (ceux qui n'ont pas participé à l'édition 2023 sous les verrières des Écuries royales du Palais des Académies ne savent pas ce qu'« avoir chaud » signifie réellement, vous diront les exposants !).

Sur le plan de la communication, un communiqué de presse a été diffusé aux médias en avril, et le partenariat avec *La Première*, initié lors des précédentes éditions, a été reconduit. Des spots radio seront diffusés en amont de l'événement, et une distribution de flyers est prévue à Namur pendant toute sa durée.

Le bilan de cette édition 2025, qui n'a pas encore eu lieu au moment de la rédaction de ces lignes, sera intégré au rapport d'activité de l'an prochain.

Une action « lectures d'été »

L'opération « Lectures d'été », visant à mettre en avant les nouveautés des maisons d'édition durant la période estivale, a été revisitée cette année. Les secteurs couverts par cette action sont la littérature, la poésie, le théâtre, le livre de jeunesse, l'essai, le livre de voyage, de tourisme et le beau-livre.

Le catalogue habituel cèdera la place à une série de marque-pages originaux, conçus pour offrir au public des librairies un avant-goût des romans à glisser dans leurs valises cet été. Les médias pourront toujours demander des services de presse

En complément, l'opération bénéficiera également d'une déclinaison sur les réseaux sociaux, afin d'élargir sa portée.

Un calendrier de l'avent pour l'édition « jeunesse »

Le calendrier de l'Avent présentant 24 pépites de l'édition jeunesse fera son retour en décembre également. Chaque jour, du 1^{er} au 24 décembre, une nouvelle capsule vidéo présentée par un enfant mettra à l'honneur un livre jeunesse belge. L'objectif : valoriser la créativité de l'édition jeunesse en Belgique francophone, tout en encourageant les familles à offrir des livres à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Comme l'an dernier, un communiqué de presse sera envoyé aux médias et aux influenceurs à l'automne, avec un bon de commande de services de presse pour leur permettre de chroniquer par eux-mêmes les différents titres proposés. Du 1^{er} au 24 décembre, ils recevront également chaque jour, via un mailing, une capsule avec un ouvrage à découvrir.

Une opération avant les fêtes pour le « beau-livre »

La période des fêtes de fin d'année constitue un moment particulièrement favorable à la promotion des ouvrages relevant des secteurs « beau-livre » et « patrimoine ».

C'est pourquoi, le budget alloué à ces segments sera consacré cette année à des actions individuelles personnalisées de promotion d'un ouvrage, à mener avec l'attaché de presse choisi par l'éditeur, entre septembre et décembre. Un appel à candidature sera lancé auprès des éditeurs concernés.

Une rencontre *corporate* pour parler des dossiers économiques de l'édition

Et enfin, en plus des actions précitées dédiées aux éditeurs, une rencontre sera organisée entre les associations professionnelles d'éditeurs et des journalistes triés sur le volet afin de mettre en avant le futur de l'édition belge francophone et de construire des liens particuliers au bénéfice d'une attention durable des médias pour nos éditeurs.

Plus d'infos sur ces actions ?  c.dyon@adeb.be

2. Professionnalisation du secteur

Formations liées aux métiers de l'édition

L'ADEB a parmi ses missions la professionnalisation du secteur de l'édition belge. Sous le label « **Académie des éditeurs belges** », l'ADEB organise chaque année une dizaine de formations liées aux métiers de l'édition, en collaboration avec Copiebel et les Éditeurs singuliers, parfois aussi avec d'autres partenaires comme le Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (PILEn) ou la pépinière du B3.

Ces formations s'articulent autour de trois grands axes : approfondissement des **connaissances techniques**, compréhension des **enjeux économiques** et maîtrise des **aspects juridiques**. Elles sont gratuites pour les membres des associations et les étudiants, mais ouvertes également aux non-membres moyennant une participation aux frais. L'ADEB se charge de la partie logistique.

Le programme et les supports de ces formations (dans la mesure où les formateurs l'acceptent) sont consultables sur le site internet de l'ADEB^[4].

Douze formations ont été organisées depuis la rentrée de septembre.

- 
- « **Faut-il encore avoir un stock de livres ?** », le 5 septembre 2024, avec Fabienne Rynik (ADEB) et Antoine Russo (CIACO) ;
 - « **EUDR, quésako ?** », le 19 septembre 2024, avec Enrico Turrin (Federation of European Publishers) ;
 - « **Code des usages** », le 26 septembre 2024, avec Carine Lecomte (ADEB|Copiebel) et Robert Sillen (Casterman) ;
 - « **Fiscalité des droits d'auteur** », le 10 octobre 2024, avec Carine Lecomte (ADEB|Copiebel) et Sébastien Watelet (Law Tax) ;
 - « **RGPD : un impératif aussi dans l'édition** », le 14 novembre 2024, avec Alexandra Scaillet(Légal PME) ;
 - « **Wallonie-Bruxelles Édition** », le 6 février 2025, avec Fabienne Rynik (ADEB) & Thierry Horguelin (Les éditeurs singuliers) ;
 - « **Soutien à l'édition** », le 6 février 2025, avec Marie Christine Thiry (AWEX) et Emmanuelle Lambert (WBI) ;
 - « **Intelligence artificielle** », le 27 mars, avec Zoltán Jánosi (Advice That), en collaboration avec le PILEn ;
 - « **Financement participatif** », le 10 avril 2025, avec Kévin Giraud (1030 ways to communication) ; en partenariat avec la pépinière du B3 ;
 - « **Gestion des couleurs et préparation à l'impression** », le 13 mai 2025, avec Olivier Dengis (Mistral), en collaboration avec le PILEn ;
 - « **Argumentaires de vente** », le 22 mai 2025, avec Françoise Geoffroy-Bernard (Axiales) ;
 - « **Écologie du livre** », le 22 mai 2025, avec Caroline Guillemot (Axiales).

[4] adeb.be/fr/adeb/formations-emplois/formations

Données économiques

Au fil des ans, l'ADEB a acquis un statut de « pôle d'expertise » en matière de données économiques pour le secteur. Celles-ci sont fréquemment demandées par les politiques, les administrations, la presse...

Du côté du **marché du livre**, l'ADEB reçoit du PILEn la mission de suivre et analyser les chiffres présentés par GfK. Cette société spécialisée dans les études de consommation fournit des statistiques de « sortie caisse », auxquelles doivent s'ajouter les ventes directes et les ventes de livres typiquement belges. Ce sont ces ajouts que collecte l'ADEB pour donner une image plus complète du marché en FWB.

Du côté de la **production éditoriale**, l'ADEB réalise annuellement, avec la collaboration de Copiebel, la synthèse des performances des éditeurs. Le total des déclarations (qui ne sont pas extrapolées) couvre plus de 95 % de la production francophone. La méthodologie étant définie depuis plus de 20 ans, l'ADEB peut présenter les évolutions des indices : chiffres d'affaires, spécialisations, production papier ou digitale, exportation, nombre de titres édités, prix moyen de vente, etc.

Une synthèse des données statistiques pour l'année 2024 sera publiée fin juin^[5].

Mutualisation de la distribution et de la diffusion de maisons d'édition belges francophones en Fédération Wallonie-Bruxelles, en France et en Suisse

Le dispositif de distribution mutualisée – DDEB – de maisons d'édition belges lancé en septembre 2021, sous l'impulsion de l'ADEB et des Éditeurs singuliers, s'est étendu à la France en septembre 2024 et à la Suisse début 2025. Notre partenaire pour la distribution est DOD&Cie.

Le service s'est aussi élargi à la diffusion. Depuis juillet 2024, un responsable commercial, Hervé Loop, a été engagé pour informer et visiter les librairies en FWB et dans les régions transfrontalières en France. Il est aussi en charge des contacts avec les centrales d'achat comme Club ou Fnac. Trois fois par an, un bon de commande « Nouveautés » est envoyé et présenté aux clients selon un planning concerté avec les éditeurs et le distributeur. À l'occasion des collections ou des ouvrages de fonds sont remis en évidence.

Sur le territoire français, l'objectif est de créer un ensemble de librairies partenaires qui connaissent l'initiative DDEB et qui sont intéressés par les ouvrages des éditeurs belges. Hervé Loop a déjà visité des librairies dans les Hauts-de-France, le Grand Est et des villes comme Dijon, Lyon, Montpellier, Paris. Il a eu l'occasion d'accompagner les représentants de l'ADEB sur des stands collectifs aux festivals de Colmar et d'Alès. Il a pu en profiter pour rayonner, visiter les librairies et aussi quelques bibliothèques locales.

[5] www.adeb.be/fr/editeur/statistiques

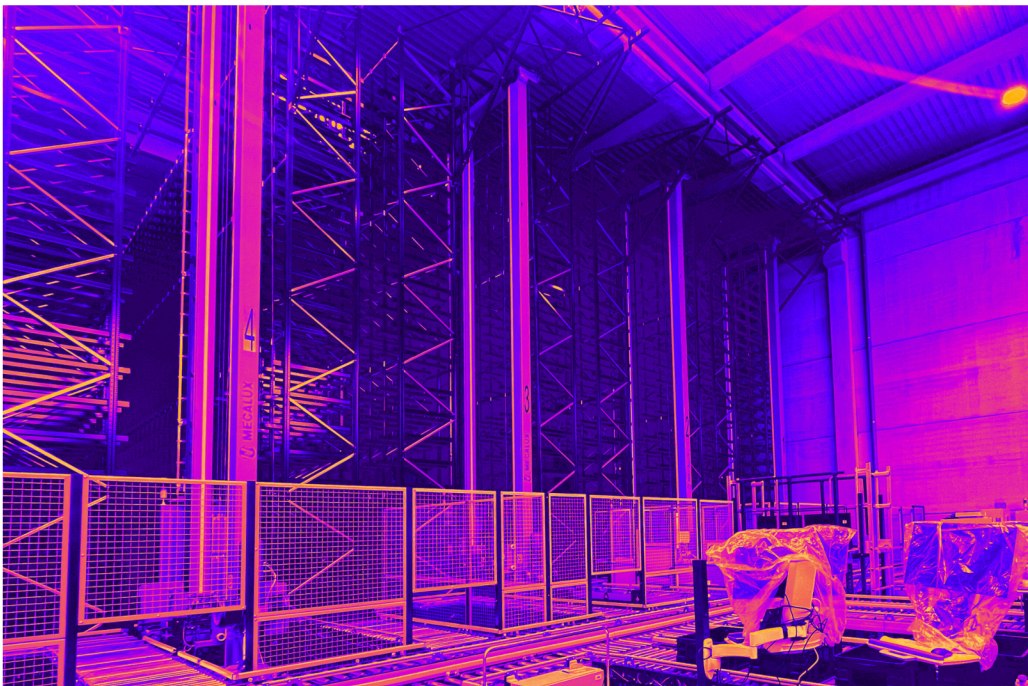
Le tout sous la coordination de la coopérative CIACO. Le dispositif est soutenu par le Service général des Lettres et du Livre (SGLL) et Wallonie-Bruxelles International (WBI).

Les maisons d'édition pouvant prétendre à ce service doivent respecter la Charte relative à l'édition professionnelle en FWB et déclarer un chiffre d'affaires inférieur à 2 000 000 € (année de référence : 2019). Elles doivent aussi proposer un catalogue ayant un réel potentiel en librairie et éditer minimum une nouveauté par an.

23 maisons d'édition adhèrent actuellement à la diffusion-distribution mutualisée :

Altura | Association belge des athées | Cellule Architecture | Couleur Livres | Éditions Antoine Degive | Éditions du Basson | Éditions du CEP | Empaj Éditions | F Deville | Fondation Henri La Fontaine | La Place | Lilys Éditions | Murmure des soirs | Névrosée | Panthère Éditions | Parlà Éditions | Partis pour | Première Ligne Éditions | Presses universitaires de Liège | Presses universitaires de Louvain | Presses universitaires de Namur | Presses universitaires Saint-Louis – Bruxelles | Soliflor

Plus d'infos sur ces actions ?  f.rynik@adeb.be



3. Services au secteur

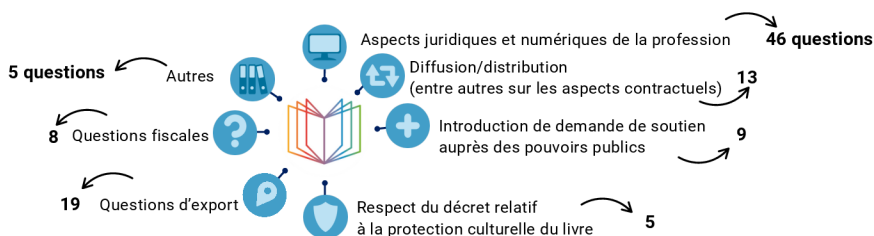
Foire aux questions

Notre équipe est fréquemment consultée sur les formalités propres au métier d'éditeur et d'éditrice. La foire aux questions (FAQ)^[6] du site de l'ADEB est donc régulièrement enrichie des réponses aux questions récurrentes posées par les différents acteurs de l'écosystème du livre.

Expertise

L'ADEB propose des services d'expertise et de consultance (gratuits pour les membres) dans les domaines suivants :

- Aspects numériques de la profession
- Aspects juridiques de la profession (droits & obligations, contrats avec les auteurs...)
- Respect du décret relatif à la protection culturelle du livre
- Réglementation en matière de droit d'auteur
- Gestion économique d'une maison d'édition
- Questions d'export (conseils à l'exportation, définition d'une stratégie...)
- Diffusion/distribution (y compris les aspects contractuels)
- Introduction d'une demande de soutien auprès des pouvoirs publics.



Offres d'emploi/stages/services

Outre le répertoire des maisons d'édition et la FAQ, les pages d'offres d'emploi, de stages et de services figurent parmi les plus consultées du site de l'ADEB. Les offres des membres y sont partagées gratuitement ; le service est en revanche payant pour les non-membres.

[6] www.addeb.be/fr/addeb/faq

Groupes de travail et laboratoires d'idées

L'ADEB, c'est aussi un lieu d'échanges où les membres peuvent se rencontrer et échanger autour des problématiques propres à leur secteur ou qui leur tiennent plus particulièrement à cœur.

Groupes de travail sectoriels

Jeunesse

Instigateurs de *Tout le monde lit*, les éditeurs et éditrices jeunesse assurent le suivi de l'opération. Ils partagent la volonté des autorités publiques de réduire les inégalités entre les enfants et rappellent que l'accès à la culture constitue l'une des solutions pour atteindre cet objectif. Il ne faudrait pas que le décret gratuité devienne un frein à l'accès aux livres pour les familles.

Le groupe, présidé par **Sandrine Van Gossum** (Bayard | Milan), est actuellement composé des maisons suivantes : Alice Jeunesse | Bayard | Milan | Casterman | Dargaud | Lombard | Pastel | L'École des loisirs | Philéas & Autobule | Versant Sud Jeunesse

Vous êtes éditeur ou éditrice spécialisé dans ce domaine et vous désirez intégrer ce groupe ? Faites-vous connaître !  c.dyon@adeb.be

Scolaire

En comparaison avec les pays et marchés qui nous entourent, on constate dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (fondamental et secondaire) une sous-utilisation systématique des outils pédagogiques professionnels publiés par des éditeurs spécialisés.

Pour étudier cet état de fait de plus près et recueillir de l'information chiffrée et objective, utile, une étude partiellement cofinancée par l'ADEB a été réalisée auprès des enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles, début 2024.

Les résultats montrent que 96 % des enseignants construisent leurs propres cours, principalement via le piochage de contenus digitaux (Internet et outils professionnels) et, surtout, la photocopie (d'extraits) d'outils pédagogiques conçus et publiés par des éditeurs scolaires. À cela, s'ajoute le copiage d'ouvrages entiers, pourtant interdit par la loi. À titre d'exemple, l'étude précitée a permis de constater que 75 % des enseignants du primaire utilisent des copies de méthodes existantes pour constituer leurs cours (pour 42 % d'entre eux, il s'agit même du support le plus important).

Or, interrogés sur leurs supports pédagogiques idéaux, toutes considérations financières mises de côté, les enseignants ont principalement cité ces manuels scolaires à compléter, ainsi que les outils téléchargeables proposés par les éditeurs.

Les faibles budgets et financements mis à leur disposition représentent un réel obstacle à l'acquisition de ces outils et ont un effet direct sur la quantité des photocopies utilisées, comme le confirme l'étude.

On l'a déjà souligné : les résultats de la dernière étude PIRLS attestent que près d'un enfant de 10 ans sur quatre ne comprend pas ce qu'il lit. La proportion d'enfants quasi analphabètes augmente quant à elle, passant de 6 à 11 % de la population.

Une réflexion sur les supports d'apprentissage et leur efficacité était donc urgente. Ses conclusions orientent concrètement vers la réhabilitation des outils pédagogiques professionnels dans l'enseignement en FWB. Dans un *position paper* (voir la partie consacrée au « Mémoire »), l'ADEB demande concrètement au monde politique :

- la réhabilitation du manuel scolaire : un manuel par matière, par élève et par année ;
- la suppression de la discrimination financière entre la photocopie (facturable aux parents) et le manuel scolaire.

Pour faire valoir activement ces revendications, une rencontre a eu lieu, sous la houlette de l'ADEB, au cabinet de la ministre de l'Éducation en FWB, Valérie Glatigny, entre le chef de cabinet adjoint, Jean-Christophe Pannaye, et les représentants des éditeurs scolaires.

Avec l'aide d'un avocat, une proposition d'adaptation des textes du Décret Manolo (acquisition de manuels scolaires au sein des établissements d'enseignement) et des dispositions législatives permettant la facturation d'une contribution financière pour photocopies dans l'enseignement secondaire, a été formulée et présentée fin mai au représentant de la ministre. Parallèlement, des actions seront entreprises pour lutter contre le piratage des contenus des éditeurs scolaires par certains établissements et enseignants en FWB.

Ces projets et problématiques sont discutés et traités au sein du groupe des éditeurs scolaires. Celui-ci est composé de **Plantyn** (Léonard Daniëls, Fabian Louis) et de **Van In | De Boeck** (François Gabriel, Sabrina Amengual).

Éditeurs scientifiques et de références

Le groupe de travail des éditeurs et éditrices scientifiques et de références veille à assurer la présence de l'édition scientifique sur les marchés spécifiques. Il assure aussi la mise en place d'une politique de soutien pour le secteur des sciences humaines (traduction et achats). De manière plus particulière, il engage les négociations et actions nécessaires pour garantir les droits des éditeurs dans le cadre des politiques d'*open access* et de l'utilisation numérique de contenus par des tiers.

Le Carrefour des Connaissances

13 co-exposants, 740 références, 27 dédicaces, une croissance de 25 % du chiffre d'affaires, 630 invités à la réception, tel est le bilan, en chiffres, du carrefour des connaissances 2025. Pour rappel, il s'agit de l'espace collectif géré par l'ADEB lors de la Foire du livre de Bruxelles (du 13 au 16 mars 2025). Il est destiné aux éditeurs scientifiques, juridiques et en sciences humaines. Au-delà des chiffres, de nombreuses rencontres formelles et informelles se sont déroulées en toute convivialité.

Groupes spécialisés

Parmi les objectifs de l'ADEB figure la volonté de renforcer la profession par la création de réseaux. Nous nous donnons donc la possibilité de créer des groupes de travail en fonction des attentes ou profils des maisons d'édition membres. À la demande de celles-ci ou à notre initiative, nous pouvons mettre sur pied des groupes spécialisés ou favoriser leur émergence : éditeurs de patrimoine, de théâtre, de littérature... Ainsi, un groupe dédié aux éditeurs de littérature devrait prochainement voir le jour. Ces groupes ont une double fonction : le partage entre éditeurs de pratiques et expériences, la communication à l'ADEB de besoins spécifiques à remplir.

Laboratoires d'idées

D'autres groupes de travail peuvent être constitués selon des thématiques transversales intéressant des maisons d'édition de toutes tailles et de tous catalogues. Certains de ces groupes sont permanents, d'autres tout à fait temporaires ; l'ADEB annonce leur création par le biais de *Marque-page*, sa lettre d'information, et invite les éditeur et éditrices à y prendre part.

Tout le monde lit

Initié par les éditeurs et éditrices de jeunesse, le groupe de travail *Tout le monde lit* vise la promotion de la lecture et la lutte contre l'illettrisme fonctionnel. Tous les ans, le 23 avril, il organise une journée *Tout le monde lit* en invitant tout un chacun à prendre 15 minutes de son temps pour lire. Il accompagne également les écoles dans l'instauration d'un quart d'heure de lecture quotidien dans leurs classes^[7].

Le groupe est présidé par **Simon Casterman**. En sont membres : Alice Jeunesse | À pas de loups | Auzou | Ayo Éditions | Bayard | Milan | Casterman | CotCotCot Éditions | Dargaud | Lombard | Dupuis | Esperluète | Kana | Kate'Art Éditions | Kennes | Ker Éditions | Lansman | Les oiseaux de nuit | Lilys Éditions | Livr'S Éditions | Marmottons | Mijade | Pastel | Philéas & Autobule | Plantyn | Versant Sud Jeunesse

Vous désirez intégrer ce groupe ? Faites-vous connaître !  c.dyon@adeb.be

Juridique

Le GT juridique de l'ADEB, dont la composition s'est sensiblement renforcée fin 2023 et couvre à présent tous les secteurs éditoriaux le plus représentatifs (voir ci-après), constitue une véritable force de travail dont l'expertise a permis des réalisations et des avancées remarquables.

Le **contrat d'édition type** proposé par l'ADEB (et réservé aux membres) est disponible sur l'espace membres du site de l'ADEB ; il constitue un mètre-étalon pour notre profession. Le **Code des usages de la profession** a été entièrement révisé et acquiert désormais une valeur de référence pour le secteur de l'édition professionnelle. Avec cet outil, l'ADEB entend défendre et promouvoir des pratiques éditoriales responsables, vertueuses et professionnelles.

[7] Pour plus d'infos sur le projet *Tout le monde lit*, se reporter au Chapitre 2

Le GT juridique s'est aussi emparé du dossier **IA (Intelligence artificielle)** : quelles sont les clauses contractuelles utiles à défendre pour les droits des éditeurs et des auteurs ? Quelles sont les obligations pesant sur les uns et les autres dans un monde de l'édition où aucun genre n'échappera aux avancées des IA génératives ? Le suivi des évolutions réglementaires en matière d'IA au niveau européen fait aussi l'objet des préoccupations du GT juridique (**IA Act – Code of Practice**).

La Charte éthique relative à l'IA – développée à l'initiative de la Chambre de Concertation des Écritures et du Livre (CCEL) de la FWB et pilotée par la SCAM – a fait l'objet de remarques importantes et nombreuses formulées par le GT juridique. Toutes n'ont pas été prises en compte. La Charte constitue donc, du point de vue de l'ADEB, une simple déclaration d'intention. Un comité d'accompagnement sera mis sur pied avec le support du PILEn, qui assurera la sensibilisation des acteurs de la filière du livre aux balises de la Charte.

Le groupe de travail a été présidé en 2024 encore par **Robert Sillen (Directeur juridique Casterman)** qui a passé le flambeau, depuis le 1^{er} janvier 2025, à **Nicolas Cassart (Publishing manager Larcier)**.

Composition du GT juridique : Primaëlle Vertenœil (**Altura**) | Patricia Keunings (**Anthemis**) | Robert Sillen et Constance Desmoort (**Casterman**) | Catherine Vandermeersch (**La Charte**) | Nicolas Cassart (**Larcier** | **Intersentia**) | Philippe Comelieu (**Mols**) | Fabian Louis (**Plantyn**) | Sabrina Amengual (**Van In**) | Elisabeth Jongen (**Versant Sud Jeunesse**).

Écoresponsabilité

Ce groupe de travail a dû être mis en suspens ces derniers mois, mais le sujet a été suivi de près. En effet, le SNE a informé l'ADEB qu'il mettait au point un calculateur carbone, élément d'une politique hexagonale plus large visant à concrétiser l'obligation d'information sur l'empreinte carbone. Pareil développement pourrait aboutir, à moyen terme, à l'instauration de mesures potentiellement restrictives pour les éditeurs exportateurs en France. L'ADEB a donc obtenu, en 2024, un budget d'analyse de la situation et d'examen des projets en développement chez nos voisins, notamment par rapport à la mise au point d'un calculateur carbone. L'étude a montré que la problématique était plus large que ce seul calculateur. Le rapport final remis en septembre 2024, conclut sur une demande de prolongation de l'étude en 2025.

CHAPITRE 2 • PROJETS



Que ce soit en matière de promotion de la lecture, de rayonnement ou de lobbying, ce chapitre revient sur les actions menées en 2024 pour encourager la lecture, développer le rayonnement et la notoriété des maisons d'édition belges à l'étranger, et affirmer la voix de la profession dans les débats politiques.

1. L'ADEB et la promotion de la lecture

Tout le monde lit

Initié en 2018, *Tout le monde lit* vise à lutter contre l'illettrisme fonctionnel et à promouvoir le quart d'heure de lecture quotidien. À l'école, mais aussi au travail, à la maison, en vacances...

D'année en année, l'opération rencontre un succès croissant. Aujourd'hui, plus de 500 classes font partie du « club » et attendent ce moment de lecture avec impatience.

Un site internet^[8] a été créé pour accompagner le mouvement. On y trouve, entre autres, une boîte à outils offrant une foule de conseils et d'idées autour du livre et de la lecture. Elle est régulièrement enrichie.

Le point d'orgue de l'opération se situe le 23 avril, à l'occasion de la journée mondiale du livre, où tout un chacun (des enfants aux grands-parents en passant par les écoles, les entreprises...) est invité à prendre 15 minutes de son temps pour lire. Mais elle se décline également tout au long de l'année, avec notamment des animations dans les classes, l'organisation de conférences pour les enseignants, des podcasts autour de la lecture...

Les résultats des études PIRLS^[9] (Programme international de recherche en lecture scolaire) nous rappellent que la maîtrise du français et de la lecture dans l'enseignement est un combat qu'il faut poursuivre afin que les élèves de notre communauté Wallonie-Bruxelles maîtrisent leur langue d'apprentissage, outil nécessaire à leur insertion dans une société chaque jour plus complexe. Il s'agit là d'un enjeu sociétal prioritaire, qui doit continuer de nécessiter toute notre attention.

Partenariat avec Charleroi

Depuis 2020, un partenariat enthousiaste s'est noué avec la ville de Charleroi. L'an dernier, il a permis de fournir des boîtes de 25 à 30 livres à 20 classes de la ville, de la 1^{ère} maternelle à la 6^e primaire.

L'objectif ? Communiquer le plaisir de lire au travers de livres d'éditeurs belges sélectionnés par tranches d'âge : albums, romans, bandes-dessinées, mangas, documentaires, magazines... Il y en a pour tous les goûts !



Aujourd'hui, *Tout le monde lit* espère convaincre d'autres villes, communes ou provinces de rejoindre au projet. Une rencontre a eu lieu le 6 septembre avec la ville de Bruxelles qui nous ont invités à présenter *Tout le monde lit* aux directions des écoles lors de leur réunion de rentrée.

[8] Plus d'infos : www.toutlemondelit.be

[9] www.pirls-fwb.uliege.be/cms/c_11140567/fr/pirlsfwb-les-resultats-de-pirls-2021



Colloque et conférences

Tout le monde lit a aussi initié en 2020, en partenariat avec la Foire du livre de Bruxelles et la Fédération Wallonie-Bruxelles, un colloque « Lire et faire lire » à destination principalement des enseignants et des bibliothécaires, dans le cadre des journées professionnelles de la Foire. La participation de cette année a battu tous les précédents records avec plus de 600 inscriptions.

Grand concours d'écriture et de dessins

Depuis quatre ans, *Tout le monde lit* organise un concours d'écriture. Initialement proposé aux classes de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e primaires, pour les enfants de 8 à 12 ans, le concours a été étendu l'an dernier aux classes de 1^e et 2^e primaires sous la forme d'un concours de dessins.



Après Thomas Lavachery, Marie Colot et Mathieu Pierloot, c'est **Kitty Crowther** – seule autrice belge à avoir reçu le Prix Astrid Lindgren, prix le plus prestigieux du monde de la littérature enfantine – qui a prêté sa plume au concours. Les élèves avaient pour mission d'inventer une suite cohérente, originale et stylée pour son texte « *Petit Être vert* ».



Vingt classes gagnantes ont été sélectionnées pour la partie texte, et dix autres pour la partie dessin. Elles ont remporté chacune un lot de livres, offerts par des maisons d'édition jeunesse.

Les classes ayant envoyé les cinq meilleurs textes ont par ailleurs reçu leur contribution imprimée sous forme de livre. Le 1^{er} prix de chaque catégorie a été remis par Kitty Crowther en personne aux deux classes gagnantes, autour d'un gigantesque gâteau en forme de livre.

Podcasts

Depuis trois ans, des élèves en master communication de l'ECS Bruxelles réalisent au nom de *Tout le monde lit* un podcast autour de la lecture. En 2022, ils interrogeaient Sophie Gagnon, créatrice du site sophielit.ca, enseignante de français et passionnée de littérature jeunesse, sur « **Comment donner envie de lire aux adolescents ?** ». L'an dernier, c'était Jessica Castronovo, institutrice primaire à l'école La Petite Chenevière à Marcinelle, enseignante très dynamique qui participe aux projets *Tout le monde lit* tous les ans, qui expliquait « **Comment mettre en place le ¼ heure de lecture dans sa classe ?** ». Cette année, c'est Mathieu Pierloot qui partage son expérience d'« **auteur en classe** ».

Écoutez-les sur votre plateforme de podcasts préférée ou sur YouTube !

Bienvenue au club !

Un « club » *Tout le monde lit* a également vu le jour. Les classes pratiquant le quart d'heure quotidien de lecture peuvent s'y inscrire. Elles reçoivent un poster « *ici tout le monde lit* » et des badges pour les élèves en guise de bienvenue.



Éditeurs en classe

Lancée fin 2018 à la suite d'une demande d'une enseignante, cette action propose aux écoles d'inviter un « éditeur ou une éditrice en classe ». Elle permet à des classes de primaires et de secondaires d'accueillir une éditrice ou un éditeur (ou un membre de l'équipe de l'ADEB). Il ou elle présente aux élèves les différentes facettes de son métier ainsi que, de manière plus large, le monde de l'édition belge, avant un moment d'échanges et de questions-réponses.

Afin de préparer cette visite, l'ADEB met à disposition des enseignants différents supports pédagogiques, leur permettant ainsi de préparer une séquence adaptée : documentations, vidéos thématiques, schémas...

Tous les ans, différentes visites sont organisées dans des écoles, la priorité étant accordées (dans la mesure du possible) à celle présentant un indice socio-économique faible.

En 2024-2025, les rencontres suivantes ont été organisées :

- L'École communale de Jambes 1 – Salzinnes (P6) – Mélanie Roland (**Alice Jeunesse**) – 18 février 2025 ;
- L'École Bressoux Piron à Liège (P5-P6) – Mélanie Roland (**Alice Jeunesse**) – 15 mars 25 ;
- L'École fondamentale communale Fétinne à Liège (P4) – Émilie Kasongo (**Empaj Éditions**) – 11 mai 2025 ;
- L'École communale de Namèche à Andenne 2 (P5-P6) – Auriane de Pierpont (**Marmottons**) – 27 mai 2025.

Vous désirez participer au projet ?  m.meurice@adeb.be

2. L'ADEB et le rayonnement de l'édition belge

Rayonnement de l'édition belge et l'exportation

L'objectif premier reste de favoriser le rayonnement du livre francophone « *made in Belgium* » à l'étranger.

Nos actions en 2024-2025 visent à renforcer la notoriété de notre identité collective d'éditeurs belges francophones et celle de chaque maison d'édition. Les accords transfrontaliers signés par le ministre Jeholet ont déterminé les directions de nos initiatives. En plus des Hauts-de-France arpentés en 2023 et 2024, nous avons organisé des échanges culturels avec la Région Grand Est. Nous avons participé collectivement à deux événements dans cette région :

- Les **Rencontres nationales de la librairie** qui avaient lieu à Strasbourg. Plus de 1 200 professionnels du livre réunis à Strasbourg pour un état des lieux socio-économique de la librairie en France.
- Le **Festival du livre de Colmar**. Cet événement est entièrement gratuit, grand public, avec plus de 200 auteurs.

Nous avons soutenu les maisons d'édition qui le souhaitent afin d'organiser leurs propres actions de surdiffusion dans la Région Grand Est.

À travers nos initiatives, nous poursuivons les autres objectifs définis dans notre stratégie :

- **favoriser les actions avec des retombées à moyen terme**, en sélectionnant des déplacements qui assurent de vraies retombées, culturelles et commerciales au-delà du rayonnement, en mobilisant les acteurs locaux de la filière du livre.
- **soutenir, conseiller et former les éditeurs**. La force d'un éditeur, c'est sa politique éditoriale, sa capacité commerciale, son catalogue, son nom. Les éditeurs qui ont la volonté de développer une démarche commerciale organisée et ambitieuse, quelles que soient leurs spécialités ou leur taille, sont soutenus par des coachings. Nous accordons aussi une attention toute particulière à la vente de droits grâce à des formateurs spécialisés et aguerris.

Grâce à la collaboration des associations professionnelles, de WBI et de la librairie Wallonie-Bruxelles (LWB) à Paris, nous avons été ou seront représentés dans nombre d'événements :

Dates	Thématiques	France	Ailleurs
2025			
30 jan - 2 fév	Bande dessinée	Angoulême	
4 - 9 fév	Jeunesse Bande dessinée		Taipei International Book Exhibition + Fellowship
19 - 23 mars	Généraliste		Genève - Salon du livre
31 mars – 3 avril	Jeunesse Professionnel		Bologne - Bologna Children's Bookfair
16 - 18 mai	Sciences humaines	Alès - Les passeurs de livre	
5 - 6 juin	Professionnel	Paris Book Market	
7 - 9 juin	Littérature	Saint-Malo – Étonnants voyageurs	
11 - 13 juin	Généraliste	Paris - Congrès des bibliothèques de France	
18 - 22 juin	Poésie	Paris – Marché de la poésie	
18 - 26 juillet	Poésie	Sète – Voix vives de Méditerranée	
3 - 5 octobre	Littérature	Lille - Festival du livre d'en-haut	
15 – 19 octobre	Généraliste Professionnel		Francfort – Frankfurter Buchmesse

Dates	Thématiques	France	Ailleurs
Novembre	Littérature et petite édition	Paris – L'Autre Livre	
22 - 23 novembre	Généraliste	Colmar - Festival du livre	
26 nov - 1 ^{er} déc	Jeunesse	Montreuil - Salon du livre et de la presse jeunesse	

Toutes ces participations sont rendues possibles par une étroite collaboration avec l'association Les éditeurs singuliers et avec le soutien de WBI.

L'ADEB prend en charge l'organisation des stands collectifs à Francfort, Genève, Bologne, Alès et Colmar.

Retour en photos sur les différentes actions menées à l'export :



Coachings et formations

Durant l'année écoulée, nous avons axé nos coachings autour de quatre pôles incontournables d'une bonne politique d'exportation pour une maison d'édition francophone belge. Nous avons ainsi mis en relation des éditeurs de la FWB, cinq participants par coaching, avec des professionnels :

- 🔵 **de la vente de droits de traduction.** Comment, lors d'une foire internationale, optimiser ses chances de signer un contrat de vente de droits de traduction. Les résultats, très concrets, se sont mesurés au taux d'activité des éditeurs concernés lors de leur déplacement à la Frankfurter Buchmesse ;
- 🔵 **de l'achat de droits de traduction.** Quelles sont les règles à suivre pour acheter des droits de traductions, et comment le faire à bon escient ? À partir de cas concrets, le formateur a animé des ateliers riches en échanges de conseils et de bonnes pratiques.
- 🔵 **de l'usage commercial de l'anglais.** Comment se faire comprendre en anglais, langue usuelle du commerce mondial ?
- 🔵 **de la surdiffusion en librairie.** Comment, en concertation avec le diffuseur, venir en appui de son travail pour maximiser la présence des ouvrages en librairie, la notoriété des auteurs et celle de la maison d'édition. Via deux rendez-vous individuels par éditeur participant, la formatrice a pu apporter un soutien sur mesure, adapté aux situations de chacun.

Wallonie-Bruxelles Édition

Wallonie-Bruxelles Édition est la **vitrine internationale de l'édition belge francophone** et la **plateforme de présentation des ouvrages dont les droits sont disponibles**.

Le site : wallonie-bruxelles-edition.org

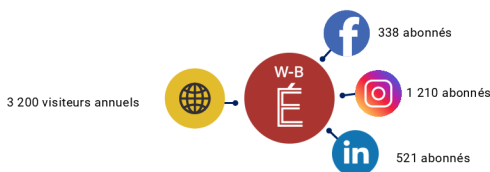
Le développement du site Wallonie-Bruxelles Édition (wallonie-bruxelles-edition.org) se poursuit d'année en année. L'ergonomie du site a été améliorée et sa notoriété – 3.200 utilisateurs par an – s'est développée. 40 % des visiteurs sont Belges ; les autres proviennent des États-Unis, de France, de Chine, des Pays-Bas, d'Italie...

Certains outils ont été améliorés :

- 🔵 Répertoire des éditeurs : nous avons ajouté l'information des diffuseurs / distributeurs.
- 🔵 Mises en évidence sur le site de sélections thématiques et saisonnières d'ouvrages, appelées « Focus ».

Les réseaux sociaux

La vitrine Wallonie-Bruxelles Édition est présente sur [Facebook](#), [Instagram](#) et [LinkedIn](#).



Le magazine

Créé en 2021, le magazine est destiné à renforcer la notoriété internationale des éditeurs belges, à présenter la diversité du secteur et la tradition de qualité et d'originalité.

Il présente des personnalités, des marques et aussi des initiatives culturelles ou sociétales en FWB. Il est bilingue français/anglais. Il s'agit d'un magazine culturel, à la mise en page originale et soignée.

Deux numéros sont réalisés annuellement. Une version numérique de chaque magazine est accessible à partir de la page d'accueil de vitrine wallonie-bruxelles-edition.org^[10]. Il est possible de s'abonner pour recevoir la version papier par courrier. À ce jour, nous avons plus de 200 abonnés !

Chaque numéro est distribué lors des événements auxquels nous participons et, en outre, disponible dans différents lieux. Il est aussi envoyé à nombre de personnes ressources. Nous envoyons également le magazine à 230 bibliothécaires belges, 140 libraires belges et 300 bibliothécaires français.



[10] Pour découvrir le magazine : www.wallonie-bruxelles-edition.org/fr/magazine

3. L'ADEB et le lobbying

Depuis 2024, dans le contexte pré- et post-électoral, le lobby politique mené par l'ADEB s'est sensiblement renforcé.

Mémoire pour le livre 2024-2028

L'année 2024 étant synonyme d'élections majeures, à tous les niveaux de pouvoirs (européen, fédéral, régional et communautaire, communal et provincial), ceci laissait à des associations professionnelles comme l'ADEB l'opportunité de peser dans l'élaboration des programmes des différents partis politiques.

C'est dans cet objectif que l'ADEB s'est attelée à la rédaction d'un mémoire pour le secteur éditorial 2024-2028. Celui-ci est disponible sur le site de l'ADEB^[11].

Ce mémoire intitulé « Le livre forme les citoyens d'aujourd'hui et de demain » s'articule autour de quatre axes :

- Développer une politique du livre et de la lecture dans le circuit scolaire, dès la maternelle
- Assurer la présence du manuel scolaire et universitaire ainsi que des ouvrages de référence dans les apprentissages
- Favoriser l'accès au livre pour tous
- Assurer la stabilité de l'écosystème de l'édition.

Y figurent notamment les revendications suivantes :

- Favoriser le quart d'heure de lecture quotidien en classe
- Réhabiliter le manuel scolaire : un manuel par matière, par année et par élève
- Impliquer les éditeurs dans l'élaboration et la mise en œuvre judicieuse d'une approche open science
- Mettre en place une politique volontariste pour la lecture des jeunes, via le chèque-lire
- Développer des opérations de promotion du livre via un soutien aux salons et des manifestations en faveur du livre, ou via des opérations en faveur de la lecture (comme l'action Tout le monde lit)
- Pouvoir collaborer avec des interlocuteurs concernés et pérennes au niveau des Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale
- Bénéficier d'une stabilité fiscale (TVA et fiscalité des droits d'auteur)
- Encadrer le développement des intelligences artificielles génératives par des dispositions légales veillant au respect des droits d'auteur sur les œuvres protégées utilisées.

Une présentation du mémoire à la presse a été organisée en décembre 2023. Ensuite, ce sont les partis politiques francophones qui ont été sollicités : Écolo, Les Engagés, le MR et le PS nous ont reçus et ont accueilli avec intérêt nos présentations et demandes.

[11] urlz.fr/qjir

Dans l'objectif que ces demandes puissent être reprises totalement ou partiellement dans les futures déclarations de politique fédérale, régionale et communautaire, des *position papers* ont été élaborés et envoyés sous divers azimuts aux interlocuteurs politiques afin de mettre en avant les requêtes concrètes suivantes :

- Réintroduction des outils pédagogiques professionnels dans l'enseignement en FWB
- Position de l'ADEB en faveur de la mise en place du chèque-lire
- Position de l'ADEB en faveur de l'achat massif de livres belges au profit de collectivités sur le territoire de la FWB
- Position de l'ADEB concernant les aides à la traduction.

Le Mémoire de l'ADEB a été largement distribué et l'est encore à chaque occasion.

DPG - DPC et DPR

Après les élections, les partis chargés de former les gouvernements aux niveaux fédéral, communautaire et régional, ont élaboré – sous les appellations **Déclaration de politique générale (DPG)**, **Déclaration de politique communautaire (DPC)** et **Déclaration de politique régionale (DPR)** – l'inventaire et le descriptif des projets qu'ils entendent porter durant la législature 2024-2029.

L'ADEB a procédé à une analyse consciencieuse de ces documents afin de déterminer les actions prioritaires qui doivent être suivies et entreprises durant cette période. Il s'agit notamment de l'impact de la réforme fiscale attendue, de la protection des droits d'auteur, du refinancement du secteur du livre, de la réforme de l'enseignement en FWB.

Décret Langues, Lettres et Livre et son arrêté d'exécution

Les bases budgétaires du SGLL (Service Général Langues, Lettres et Livre) de la FWB qui octroie subventions ponctuelles et structurelles aux acteurs de la chaîne du livre n'étaient jusqu'ici pas fixées dans un texte décretaire formel.

Fin mai 2024, cette situation a été corrigée avec l'adoption du Décret Langues, Lettres et Livre. Outre le bétonnage et la pérennisation des aides et soutiens existants, un refinancement bien attendu et nécessaire du secteur du livre a aussi été acté dans ce décret. Les subventions allouées aux éditeurs, singulièrement, ont été revues à la hausse.

En annexe à ce décret, une nouvelle version de la Charte professionnelle de l'éditeur est publiée. C'est elle qui détermine les conditions d'accès aux aides. Une information aux éditeurs sera organisée en temps opportun.

Cependant, l'arrêté d'exécution de ce décret a été gelé pendant une longue période, empêchant l'entrée en vigueur des dispositions décretales, et entraînant le blocage des aides sollicitées.

À l'heure d'écrire ces lignes, nous venons d'apprendre l'adoption de cet arrêté d'exécution. L'ADEB ne peut que s'en réjouir, elle qui s'est prononcée clairement âprement en faveur de l'adoption la plus rapide possible de l'arrêté d'exécution et l'entrée en vigueur urgente du décret malgré ses imperfections.

En effet, le régime des aides publiques aux éditeurs et au secteur du livre en général, tel que formalisé juridiquement dans ce décret – et la politique du livre en général – nécessitent assurément une profonde réflexion et des ajustements.

En concertation avec les autres acteurs de l'écosystème, l'ADEB collaborera à l'élaboration d'un plan d'action visant à identifier les modifications nécessaires à apporter aux textes et l'ordre de priorité y afférent.

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Conformément à ce qui figure dans la DPC, la réforme de WBI est à l'ordre du jour du gouvernement de la FWB.

On ne peut qu'espérer que ce projet aille dans le sens d'une amélioration du fonctionnement de cette institution. Dans ce contexte, l'ADEB a formulé ses attentes, les revendications de ses membres et a évoqué l'ensemble des problèmes concrets de collaboration lors d'une entrevue avec le chef de cabinet adjoint en charge des relations internationales au sein du cabinet Degryse, en avril 2025.

Contrat de filière du livre

Après la signature du contrat en septembre 2022, la volonté du cabinet de la ministre de la Culture, comme celle du Service Général Lettres et Livre était de proposer au plus vite aux pouvoirs locaux et aux Régions d'en devenir cosignataires. Début 2024, effectivement, plusieurs provinces et quelques dizaines de communes ont rejoint le contrat. Mais la Région wallonne a clairement fait savoir qu'elle voulait rester à l'écart d'un projet fort peu en concordance avec ses compétences, un écueil qui avait été clairement exprimé par l'ADEB dès la première formulation du projet. Quant à la Région de Bruxelles-Capitale, elle n'a même pas répondu aux invitations.

Grâce au contrat de filière, quelques nouvelles actions ont pu être développées et financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, entre autres, le pôle de relations presse et le projet de distribution mutualisée dans ses deux volets Belgique et France. Nous espérons aussi pouvoir développer dorénavant davantage de liens locaux : commune(s) et province(s) avec leurs éditeurs de proximité. Enfin, de concert avec le Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (PILen), des contacts ont été noués en 2024 avec la Région wallonne qui nous a ouvert les portes de plusieurs agences wallonnes susceptibles d'apporter un soutien aux maisons d'édition (Digital Wallonie, Wallonie entreprendre...) et a décidé de financer un projet IA+ visant à étudier les impacts des intelligences artificielles (IA) dans l'écosystème du livre, pour l'ensemble de ses acteurs, à en identifier les risques mais aussi les opportunités.

Pour l'avenir, nous devons viser la conclusion d'une version 2.0 du contrat de filière, basé davantage sur les besoins stratégiques des acteurs de la filière dans lesquels les différents pouvoirs publics pourraient trouver leur place. Un défi particulier sera alors de retrouver un lien avec la Région de Bruxelles-Capitale qui s'est distanciée du livre il y a cinq ans.

TVA sur le livre

Ce sujet – la hausse potentielle de la TVA appliquée au livre – a occupé une partie de l'actualité de notre secteur en 2023. L'ADEB avait en effet pris l'initiative d'une campagne de pétition et de communication qui avait abouti, chose rare, à la signature conjointe, par les trois ministres-présidents de nos Communautés, d'une lettre adressée au Fédéral s'élevant contre toute hausse de la TVA sur le livre. En l'absence d'accord politique, le gouvernement fédéral a enterré son projet de réforme fiscale au milieu de l'été. Cependant, l'ADEB reste très attentive à ce dossier et ne cesse d'attirer l'attention de nos partenaires : le risque de voir ressurgir ce projet est très grand parce qu'il est inscrit en toutes lettres dans le rapport du Conseil Supérieur des Finances. Notre position est clairement exprimée dans notre mémorandum politique. Et elle a été rappelée tant vis-à-vis des nouveaux mandataires politiques que dans la presse.

Fiscalité des droits d'auteur

Suite à la réforme intervenue fin 2022 en ce qui concerne la fiscalité des droits d'auteurs et aux nombreuses questions et incertitudes qui en ont découlé, l'ADEB, soutenue par le GAU (*Groep Algemene Uitgevers*) et le GEWU (*Groep Educatieve en Wetenschappelijke Uitgevers*) et conseillée par l'avocat Sébastien Watelet (*LawTax*), a décidé d'entamer une procédure de *ruling*^[12] sectoriel visant à apporter aux maisons d'édition et à leurs auteurs et autrices la sécurité juridique en matière de fiscalité des droits d'auteur. La demande a été introduite auprès du Service des Décisions Anticipées du SPF Finances (SDA) fin mars 2024 et a abouti favorablement dans le sens attendu par les éditeurs. Une demande complémentaire visant à couvrir la question des à-valoir, des avances payées à l'auteur par l'éditeur à la signature du contrat d'édition a également été introduite.

Intelligence artificielle (IA)

Aucun doute : quel que soit le genre éditorial considéré (juridique, scolaire, BD, jeunesse, littérature, etc.), les IA (génératives et autres) vont affecter le monde de l'édition dans une mesure sans cesse croissante.

Dans ce contexte, l'ADEB a pris le dossier à bras le corps.

Le conseil d'administration de l'ADEB a pu bénéficier de l'éclairage avisé de Kurt Van Damme, en sa qualité de spécialiste des droits d'auteur, et de l'apport informatif de la FEE (Fédération des éditeurs européens).

[12] Demande anticipée de position auprès de l'administration fiscale.

Pour sa part, le GT (groupe de travail) juridique de l'ADEB s'est saisi de la question des conditions contractuelles requises, d'une part, dans le cadre de la création de nouvelles œuvres au moyen d'applications d'IA et, d'autre part, en ce qui concerne l'utilisation, par des systèmes d'IA génératives, des œuvres créées par les auteurs et exploitées par les éditeurs.

L'ADEB avait déjà alerté ses membres sur l'existence d'une nouvelle exception au droit d'auteur au profit des organisations d'enseignement et de recherche, des institutions patrimoniales mais aussi d'opérateurs privés permettant à tous ces acteurs de procéder au moissonnage et à la récolte de textes et de données protégés par le droit d'auteur (exception Text & Data Mining) notamment pour alimenter et entraîner des applications d'IA.

Pour neutraliser légalement cette exception au droit d'auteur, il existe un droit d'« opt-out » que les éditeurs peuvent exprimer de manière technique, en introduisant une ligne de codes (protocole W3C) sur leurs sites internet qui affichent leurs données ainsi que dans les fichiers EPUB et PDF de leurs ouvrages.

L'ADEB a organisé une session d'informations avec un spécialiste de cette question.

À côté de cette solution technique à mettre en œuvre individuellement par les éditeurs, la question d'une déclaration d'opt-out sectoriel sera examinée en collaboration avec Copiebel. Enfin, au sein de Reprobel et d'Auvibel, nos deux organisations faitières chargées de collecter, au profit des ayants droit, les rémunérations issues des exceptions au droit d'auteur, la question de la juste rémunération des éditeurs pour les utilisations par les IA des œuvres et contenus qu'ils publient, est aussi discutée.

Sur ce sujet particulièrement important et rapidement évolutif, l'ADEB veille à informer et former ses membres, en fonction des besoins respectifs et des spécificités de chacun.

Dans ce contexte, l'ADEB est également particulièrement attentive aux menaces pesant sur les droits et les intérêts des auteurs et des éditeurs dont les contenus sont piratés et servent à alimenter les LLM's (Large Language Models) des IA. C'est dans ce but que l'ADEB s'est associée en ce mois de mai 2025 à l'action en cessation intentée contre les sites pirates Z-Library, LibGen et Ocean of PDF, en collaboration avec les éditeurs flamands (*voir aussi GT juridique*).

Bibliothèque Royale de Belgique (KBR)

En 2024, des contacts ont été repris avec la KBR pour échanger autour de sujets tels que les dangers de la mise à disposition de toutes les métadonnées des ouvrages publiés par les éditeurs belges et le dépôt numérique, et surtout ses conséquences en ce qui concerne la consultation des contenus numérisés des éditeurs. Il faut noter ici que l'un des grands défis pour l'avenir concernera le contrôle de l'exception enseignement et recherche scientifique (exception légale au droit d'auteur). Celle-ci, étendue et ouverte aux moissonnages automatiques et aux opportunités des IA, peut constituer une grande menace sur les droits des auteurs et des éditeurs.

Règlement européen sur les retards de paiement

Les autorités européennes se sont penchées sur la question des délais de paiement de facture. Leur objectif était d'édicter un règlement, soit un texte s'appliquant à tous les États membres sans adaptation législative nationale. L'intention initiale était de réduire le délai de paiement à 30 jours sans distinction ni de produit ni de client : une réglementation hautement préjudiciable à tout produit à très basse vitesse de rotation, tel que le livre.

Toutes les fédérations professionnelles des éditeurs et des libraires se sont mobilisées pour informer leurs parlementaires européens nationaux du danger de pareille mesure. L'ADEB est intervenue auprès du Conseil Central de l'Économie, dont elle est membre, afin d'alerter aussi notre gouvernement fédéral.

En avril 2024, le Parlement européen a voté son texte en excluant le livre des produits concernés. Mais mi-mai, le gouvernement belge a reformulé l'intention : choisir une directive européenne (donc avec transposition nationale), garder le délai de 30 jours, accepter 60 jours pour des produits d'exception et suggérer des adaptations législatives, pays par pays, pour des délais plus longs. Pas du tout rassurée par ces propositions, l'ADEB est repartie en lobbying ! Et visiblement les oppositions se sont bien multipliées puisque, à l'heure d'écrire ces lignes, le dossier n'a toujours pas progressé et le projet semblerait même à l'agonie...

Règlement européen sur la sécurité des jouets

Le Parlement européen a souhaité établir de nouvelles règles plus strictes afin de renforcer la sécurité des jouets vendus au sein de l'Union européenne... et auxquels le livre est assimilé dans la réglementation actuelle.

Afin d'éviter qu'un durcissement de la réglementation frappe les éditeurs de jeunesse, l'ADEB, avec l'appui de la Fédération des éditeurs européens, a, en 2024, pris les contacts politiques qui s'imposaient afin de faire valoir la spécificité de notre secteur.

Depuis, les négociations politiques ont abouti et un accord de principe est intervenu au niveau de la commission et du parlement européens qui prévoit un amendement très clair pour exclure certaines catégories de livres pour enfants considérés comme n'ayant pas de « *play value* » (critère défini par rapport à l'intention du producteur ou par rapport à ce à quoi parents et éducateurs peuvent s'attendre). Une période de transition de 4 à 5 ans est prévue.

Règlement européen sur la déforestation

L'ADEB a organisé un webinaire à ce sujet présenté par Enrico Turin, directeur adjoint de la FEE (Fédération des Éditeurs Européens). Vous y trouverez toutes les informations détaillées sur ce Règlement.^[13]

[13] Le webinaire est disponible sur l'espace membres de l'ADEB ([Rubrique « Rembobinage »](#)).

Si vous achetez du papier ou si vous faites imprimer vos ouvrages en-dehors de l'espace européen, vous serez concernés directement par cette réglementation européenne et il est plus que temps de vous y préparer ! Pour ceux d'entre vous dont la chaîne de valeur de l'activité éditoriale se situe à 100 % dans l'Union européenne, quelques obligations mineures vous incomberont.

Registre central des décisions et arrêts de jurisprudence

Ce dossier très spécifique concerne les éditeurs juridiques qui se trouvent confrontés à une législation relative à la création d'une banque de données regroupant tous les arrêts et décisions rendus par la magistrature belge et qui présente divers risques pour ces derniers. L'ADEB et le GEWU (*Groep Educatieve en Wetenschappelijke Uitgevers*) ont été mandatés par leur conseil d'administration respectif pour introduire un recours contre certaines dispositions de cette législation devant la Cour constitutionnelle.

En parallèle, l'ADEB et le GEWU ont multiplié les démarches et réunions en vue d'assurer aux éditeurs juridiques la poursuite de leur activité essentielle de récolte et de traitement de la jurisprudence pour publication dans leurs revues, bases de données et futurs projets digitaux. Ainsi, notamment, une question parlementaire a été posée, à l'initiative de l'ADEB, par le député Philippe Goffin (MR) au ministre de la Justice, ce qui a permis de clarifier plusieurs questions. Dans la même perspective d'obtenir des informations concrètes sur l'état d'avancement du projet de développement du Registre central, ses conséquences pour les éditeurs et le règlement de questions liées à la période transitoire, une réunion fructueuse a été organisée avec le cabinet de l'ex-ministre Paul Van Tigchelt (Justice).

La Cour constitutionnelle s'est finalement prononcée, fin janvier 2025.

Sa décision n'est pas très favorable aux éditeurs juridiques car elle maintient l'interdiction de téléchargement massif de la jurisprudence qui intéresse fortement les éditeurs juridiques dans le cadre de leurs projets de développements numériques liés à l'IA notamment.

À la demande des éditeurs concernés, l'ADEB et le GEWU entendent néanmoins poursuivre le suivi de ce dossier, notamment en contactant le cabinet de la ministre de la Justice, Annelies Verlinden.

Accessibilité des contenus numériques

L'accessibilité des contenus numériques (tels que les e-books, sites internet...) aux personnes dites « empêchées » (déficiences visuelles, dyslexiques, etc.) a fait l'objet d'une directive européenne devant être transposée en droit belge avant le 28 juin 2025. La matière ayant été considérée comme relevant des compétences communautaires, le texte du projet de décret de transposition émanant de la Communauté française (FWB) s'est quelque peu fait attendre.

Dans le cadre de ce travail législatif, l'ADEB a été consultée par le cabinet de la ministre responsable, Elisabeth Degryse.

Des séances d'information sur les nouvelles obligations pesant sur les éditeurs en matière d'accessibilité de leurs contenus numériques ont déjà été réalisées en 2024 et le seront encore en 2025.

Le nombre d'éditeurs belges francophones qui devront se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions (et qui ne pourront donc pas bénéficier des exemptions prévues dans la réglementation) est assez réduit.

Reste un point important à résoudre : celui de l'obligation pour tous les éditeurs (sauf exemptions) – quelle que soit leur nationalité (donc aussi les éditeurs belges francophones) – qui vendent leurs ouvrages sur le marché français de respecter les obligations fixées par l'ARCOM, l'autorité française de surveillance, concernant l'accessibilité des livres numériques aux acheteurs français. L'enjeu est ici que la FWB puisse s'aligner sur les critères définis par l'ARCOM de manière à éviter les divergences et, partant, d'importants problèmes pratiques de mise en œuvre et de respect des conditions d'application concrètes de la réglementation d'accessibilité par les éditeurs belges francophones.

CHAPITRE 3 • ADMINISTRATION



1. Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration au 1^{er} juin 2024 :



Simon Casterman

Casterman
(Fin mandat
juin 2028)



Philippe Comeliau

Mols
(Fin mandat
juin 2026)



M.-A. Englebienne

De Boeck Supérieur
(Fin mandat
juin 2027)



Christel Hoolans

Dargaud | Lombard
(Fin mandat
juin 2026)



Élisabeth Jongen

Versant Sud Jeunesse
(Fin mandat
juin 2027)



Fabian Louis

Plantyn
(Fin mandat
juin 2029)



Patrick Moller

Dilibel
(Fin mandat
juin 2025)



P-É Pimont

Larcier | Intersentia
(Fin mandat
juin 2027)

2. Équipe



Carine Lecomte
Directrice générale
c.lecomte
@adeb.be



Christelle Dyon
Communication
c.dyon
@adeb.be



Antoine Fontaine
Chargé de projets
a.fontaine
@adeb.be



Marie Meurice
Chargée de projets
m.meurice
@adeb.be



Fabienne Rynik
Resp. export & distribution
f.rynik@adeb.be



Luca Venanzi
Resp. export
l.venanzi
@adeb.be

Départ à la retraite de Benoît Dubois

En septembre 2024, Benoît Dubois a pris sa retraite, marquant la fin d'un brillant parcours au service de l'édition scolaire et de la profession. Historien de formation, il a consacré plus de quarante ans au secteur, d'abord aux Éditions Averbode, où il a gravi tous les échelons jusqu'à devenir administrateur délégué.

Membre actif de l'ADEB depuis 1996, il en a été administrateur, président (2011–2019), puis directeur.

Ayant accumulé une large expérience et une vaste expertise dans le domaine éditorial, et bénéficiant d'un esprit de synthèse prodigieux, il a réponse à (quasi) tout et est toujours de bon conseil.

Nul doute que l'on reverra encore Benoît à l'occasion de l'un ou l'autre événement éditorial comme la Foire du livre, dont il reste administrateur.

En notre nom à tous, cher Benoît, mille mercis !



3. Les membres

Au 1er mai 2025, l'ADEB comptait **92 membres** cotisants.

Par rapport à la liste des membres en janvier 2024 :

- Quinze éditeurs ont été acceptés : Les ateliers de l'escargot, Evil SM, Academia, Edern Éditions, Tournesol Sauvage, Ayo Éditions, Les bulles d'Albane, Un Coquelicot en hiver, Mijade, IMPS, Chronica, les Presses universitaires de Liège, Primento, les éditions La Place, les éditions Most. Bienvenue à eux !
- Trois éditeurs ont démissionné : Les bulles d'Albane (démission), Entre 2 pages (démission), Mincionne (arrêt de publication).

4. Nouvelle identité visuelle

À l'heure où l'ADEB, qui compte de plus en plus de membres, fête ses 90 ans d'existence et est plus que jamais tournée vers des problématiques d'avenir liées notamment à l'édition sonore (livre audio – podcast), à l'impact de l'IA sur notre secteur d'activités, à la problématique de l'écoresponsabilité etc., il nous a paru important de marquer ces évolutions par une identité visuelle quelque peu modernisée.

L'ADEB bouge et se bouge au profit de ses membres. Son logo devait suivre le mouvement.

Restant dans une certaine continuité par rapport à sa version actuelle, ce nouveau logo modernise l'identité visuelle de l'ADEB. L'icône du livre est conservée et son aspect coloré (et donc bien visible) est maintenu. En revanche, l'ancienne typo, un peu rétro, a été remplacée par une police plus fine, plus élégante, dans un bleu plus lumineux. Cette nouvelle version peut se décliner aussi bien en couleurs qu'en noir et blanc, avec du volume.



La mise en avant des nouveaux formats d'édition est suggérée par le visuel qui représente bien sûr le livre, mais fait aussi penser à l'écran d'un smartphone ou celui d'un PC. Les lettres « D » et « B » non fermées laissent penser que beaucoup de choses sont encore à inventer, à créer dans notre métier.

On voulait également cette nouvelle version en accord avec l'empreinte écologique actuelle des créations : l'icône du livre a été évidée et la typographie est plus light afin de diminuer l'utilisation d'encre.

5. Les cotisations

Niveau	Chiffre d'affaires min	Chiffre d'affaires max	Cotisation
Accueil			155 €
1	1 000 €	74 400 €	155 €
2	74 400 €	124 000 €	395 €
3	124 000 €	247 900 €	800 €
4	247 900 €	371 800 €	1 235 €
5	371 800 €	495 800 €	1 600 €
6	495 800 €	619 700 €	1 970 €
7	619 700 €	743 700 €	2 455 €
8	743 700 €	991 600 €	2 925 €
9	991 600 €	1 239 500 €	3 400 €
10	1 239 500 €	1 859 200 €	4 060 €
11	1 859 200 €	2 478 900 €	4 205 €
12	2 478 900 €	4 957 900 €	6 380 €
13	4 957 900 €	8 976 300 €	7 780 €
14	8 676 300 €	12 394 600 €	9 175 €
15	12 394 600 €	18 592 000 €	10 970 €

Niveau	Chiffre d'affaires min	Chiffre d'affaires max	Cotisation
16	18 592.000 €	38 500 000 €	12 965 €
17	38 500.000 €	50 000 000 €	17 950 €
18	50 000 000 €	60 000 000 €	20 940 €
19	60 000 000 €		24 930 €
Distributeurs			2 450 €
			4 000 €







ADEB

Association des éditeurs belges

Nous contacter

Association des éditeurs belges | ADEB
Avenue R. Vandendriessche, 18 (boîte 19) | 1150 Bruxelles

+32 (0)2 241 65 80 adeb@adeb.be adeb.be

SUIVEZ-NOUS SUR



Avec le soutien de



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
FW-B.BE



Wallonie - Bruxelles
International.be